

C3PF



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2026

Application agréée E-égalité.com

21_00-095-200073013-2026 0211-DEL162026_0

Les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) instituent et rendent obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget **dans un délai de 10 semaines** précédant le vote du budget primitif.

La rédaction d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une obligation pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L.1612-26 du CGCT). Dans ce cadre, compte tenu la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France doit produire un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présentant sa situation financière et dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court terme.

Ce document permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent la construction du budget primitif,
- De présenter la politique d'investissement,
- D'informer sur la situation financière de la collectivité,
- De communiquer sur les aspects budgétaires de la vie de la collectivité.

Le décret n°2016-841 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du ROB. Ce dernier contient :

1. Les orientations budgétaires envisagées

- les évolutions prévues en dépenses et en recettes, tant pour la section de fonctionnement que celle d'investissement.

2. Les engagements pluriannuels

- Le ROB présente le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

3. La structure et la gestion de la dette

- Le rapport indique notamment la capacité d'endettement, de désendettement et d'autofinancement de la collectivité. Le profil de l'encours (le stock des emprunts contractés) visé à la fin de l'exercice budgétaire doit également être mentionné.

4. Les informations relatives au personnel

- À la structure des effectifs
- À l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (éléments de rémunération tels que traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires et avantages en nature)
- À la durée effective du travail.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. **Il doit être transmis aux communes membres qui doivent également transmettre le leur au Président dans un délai de 15 jours. Il doit être mis en ligne sur le site de l'EPCI pour mise à connaissance des citoyens sous un délai d'un mois après son adoption.**

Sommaire

01

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL 2025/2026

02

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL 2025/2026

03

CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

04

LA LOI DE FINANCES 2026

05

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

06

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE PROSPECTIVE

07

ANNEXES

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21_D0-095-200073013-20260211-DEL162026_0

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL 2025/2026

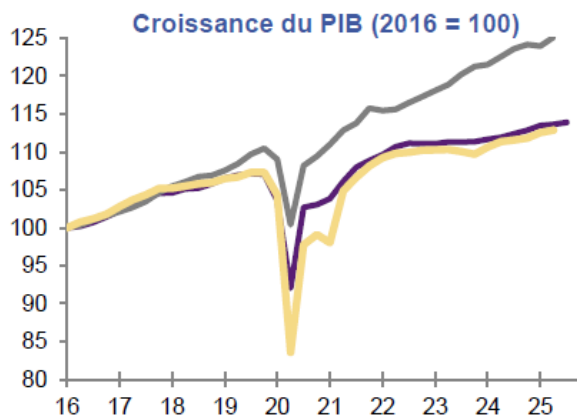
Au niveau mondial, la croissance est en léger ralentissement et se situe autour des 2,8 % :

- Les Etats Unis l'activité ralentirait à 1,8 %.
- La croissance attendue en zone Euro est à 1,3 %, malgré l'impact négatif des droits de douanes US. Il en est de même en au Royaume Uni.
- La Chine continue avec une croissance constante aux alentours de 5 %.
- La FED poursuit son cycle de baisse des taux jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal de 3%.

La BCE ne baisse plus ses taux et s'arrête à 2 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés :

- tensions géopolitiques avec la Russie et le Moyen Orient, les Etats Unis et l'Amérique du Sud,
- Impact des droits de douanes américains...

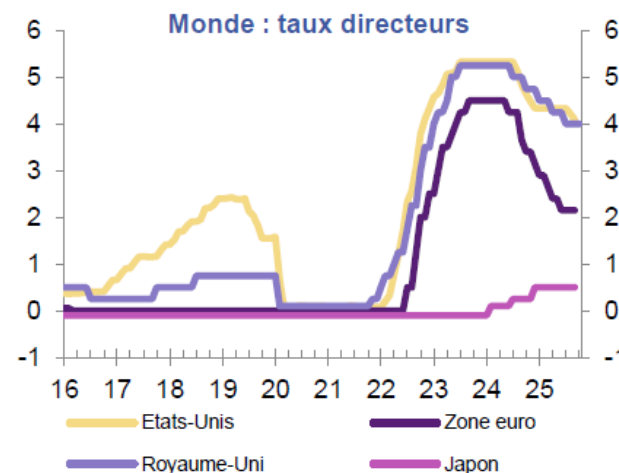


— Zone euro — Etats-Unis

REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2026
Application agréée E-leqalte.com

Sources: LSEG Datastream, Natixis

21_00-095-200073013-20260211-DEL162026_0



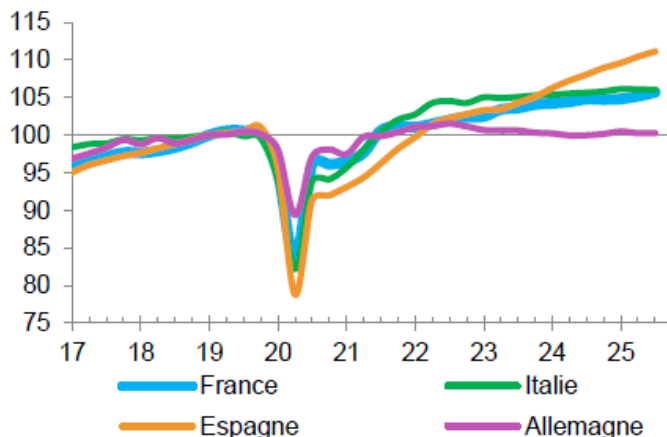
Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL – Zone Euro 2025/2026

En zone Euro :

- Croissance du PIB en 2025 prévue à + 1,3 % et estimé à 1,2 % en 2026,
- Croissance tirée par les pays du sud de l'Europe (+ 2,9% en Espagne).
- Inflation serait de 2,1% en 2025 et prévisionnelle à 1,7 % en 2026.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Source: Eurostat, Natixis CIB

2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

2025/2026

L'année 2026, comme 2025, est marquée par une instabilité politique avec la non-adoption de la Loi de Finances avant le 31 décembre 2025

Après l'échec de la réunion de la commission mixte paritaire le 19 décembre, le gouvernement a déposé un projet de loi spéciale. Un texte que députés et sénateurs ont adopté à l'unanimité au cours de la même journée, le 23 décembre, et qui a été publié au Journal officiel du 27 décembre (2025-1316 du 26 décembre 2025 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053173986>).

À la différence de la loi spéciale adoptée il y a un an, la nouvelle loi comportait, dès sa présentation en conseil des ministres, un article déterminant les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales. En 2025, il avait fallu l'adoption d'un amendement.

La loi spéciale comporte 3 volets essentiels :

- Autorisation de percevoir les impôts existants
- Reconduction provisoire des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, soit environ 45,23 Md€
- Autorisation des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'Etat.

Les enjeux et conséquences pour les collectivités territoriales sont les suivants :

- **Sécurisation juridique et financière à court terme** : les collectivités bénéficient de la continuité des versements sur la base des évaluations 2025.
- **Absence de visibilité sur la trajectoire 2026** : la loi spéciale ne crée aucun droit nouveau, ni revalorisation automatique des dotations ou compensations.
- **Logique de prudence budgétaire** : les collectivités doivent construire leur début d'exercice 2026 dans une logique de reconduction et de vigilance, notamment en matière de trésorerie et de prévisions de recettes.

2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL 2025/2026

Rappel des prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sur la base de la LFI 2025

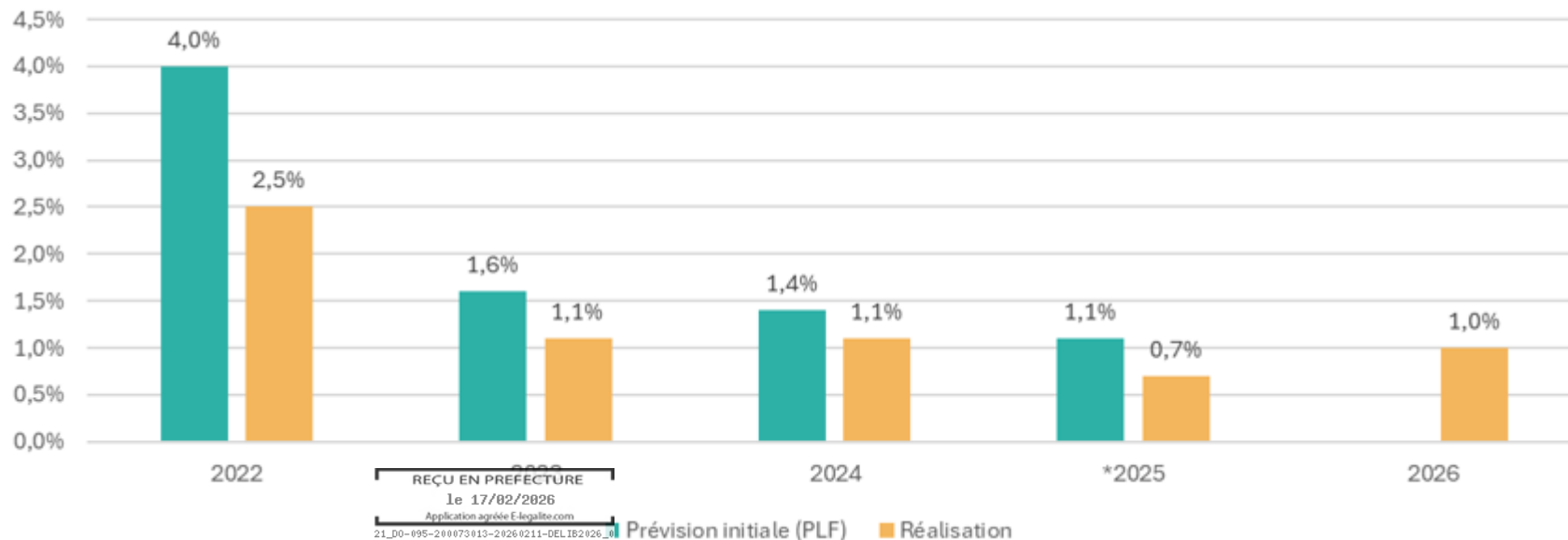
Grand poste	Contenu	Montant (Md€)	Poids
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	DGF du bloc communal, départements et régions	27,39	60%
Soutien à l'investissement local	FCTVA, dotations d'équipement (collèges, scolaire, construction)	8,64	19%
Compensations fiscales majeures	Réduction de 50 % des valeurs locatives industrielles (TFPB / CFE)	4,29	9%
Compensations fiscales diverses	Exonérations fiscales, réforme TP, FNGIR, THLV, résidences secondaires, versement transport	3,87	9%
Dotations et fonds spécifiques	Corse, Guyane, Polynésie française, Mayotte, nuisances aéroportuaires, communes nouvelles	0,98	2%
Solidarité et cohésion territoriale	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion, garanties diverses	0,43	1%
TOTAL PSR		45,23	100%

2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL 2025/2026

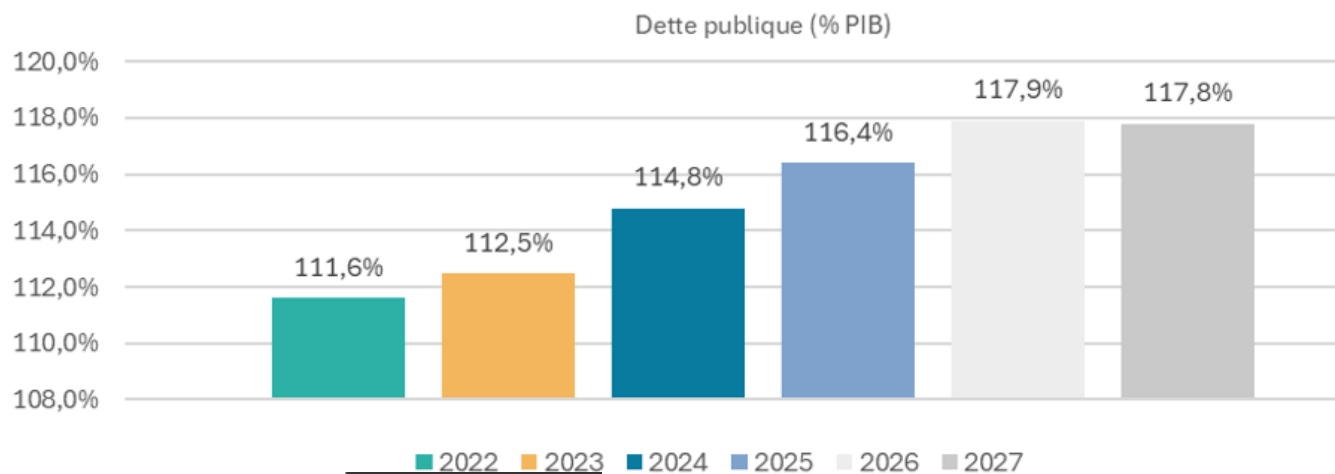
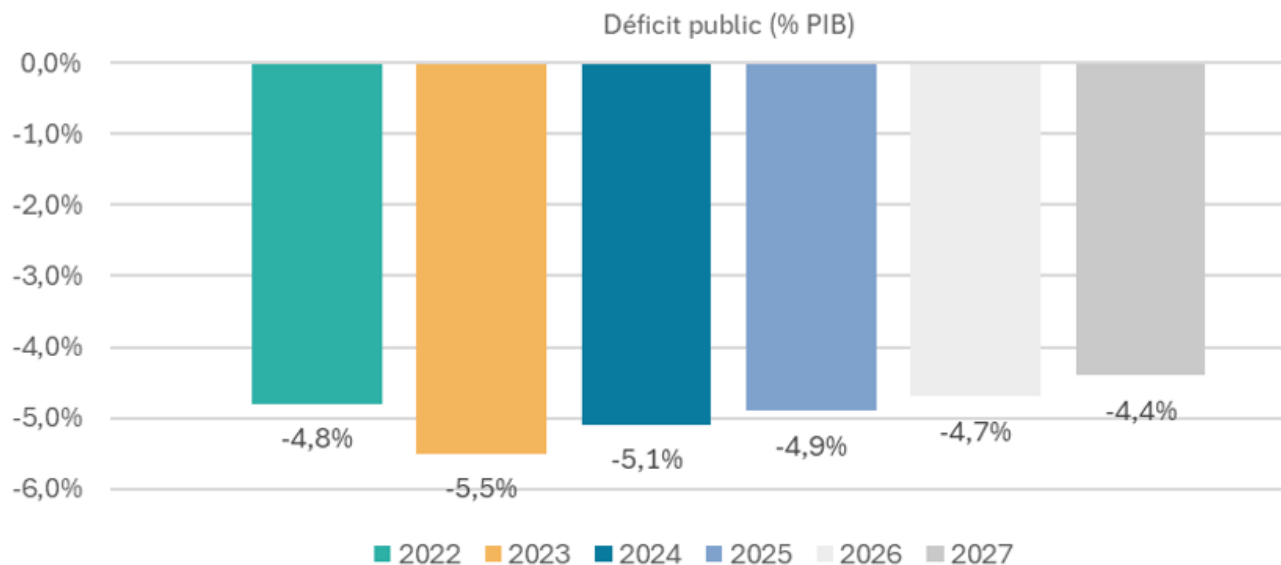
Au niveau national :

- La croissance du PIB serait de 0,7 % en 2025 et estimé à 1 % en 2026. L'incertitude politique coûte 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025
- L'inflation de 1% en 2025 est prévue à 1,3 % en 2026 contre 2,3 % en 2024. Elle resterait modérée en 2026 (baisse des prix du pétrole et du gaz, modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance sous le potentiel (coup de frein sur l'emploi : baisse de 0,5 % de l'emploi -112 100 emplois, ralentissement des salaires, taux de chômage en légère hausse : 7,5 % au second trimestre 2025, estimé à 7,6 % en 2026).
- Le déficit public est estimé en 2026 à -4,7 % du PIB et la dette publique à 117,9 % du PIB .

Evolution de la croissance

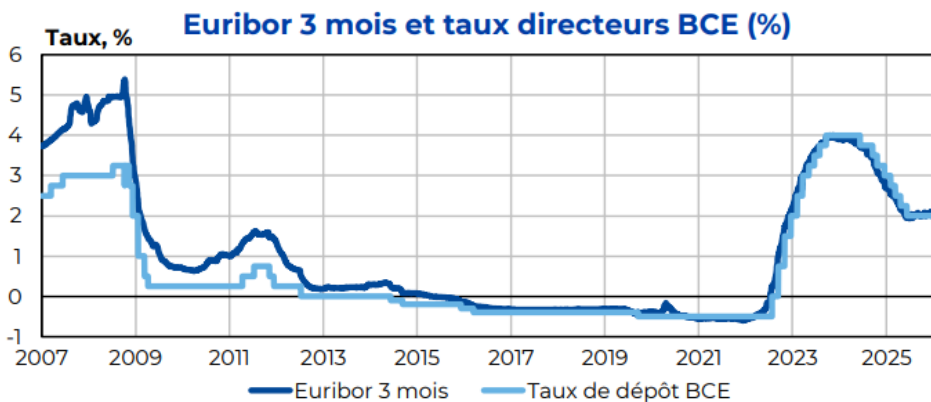


2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL 2025/2026



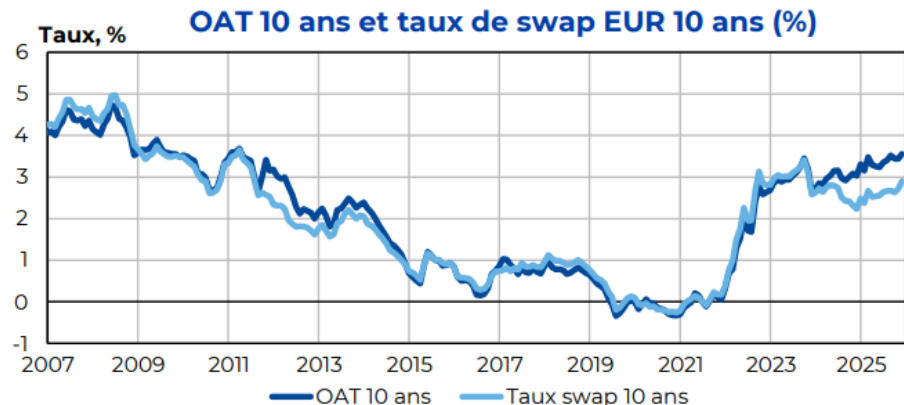
2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL 2025/2026

Évolution des taux d'intérêt



Source : LSEG Datastream

©La Banque Postale



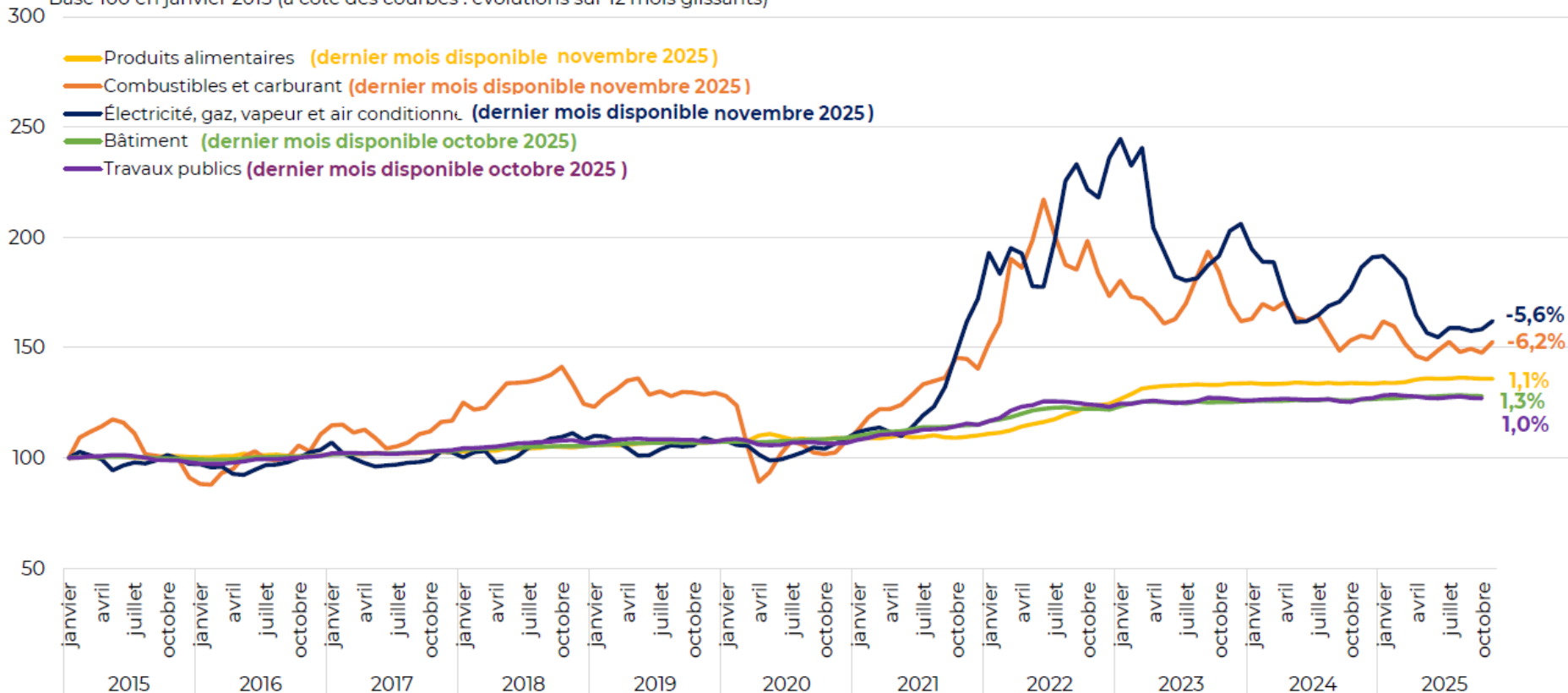
Source : LSEG Datastream

©La Banque Postale

2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL 2025

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants)



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

©La Banque Postale

3. CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

FOCUS sur les finances locales en 2025 – note de conjoncture septembre 2025 La Banque Postale

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	• Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	• Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés

* hors opérations financières

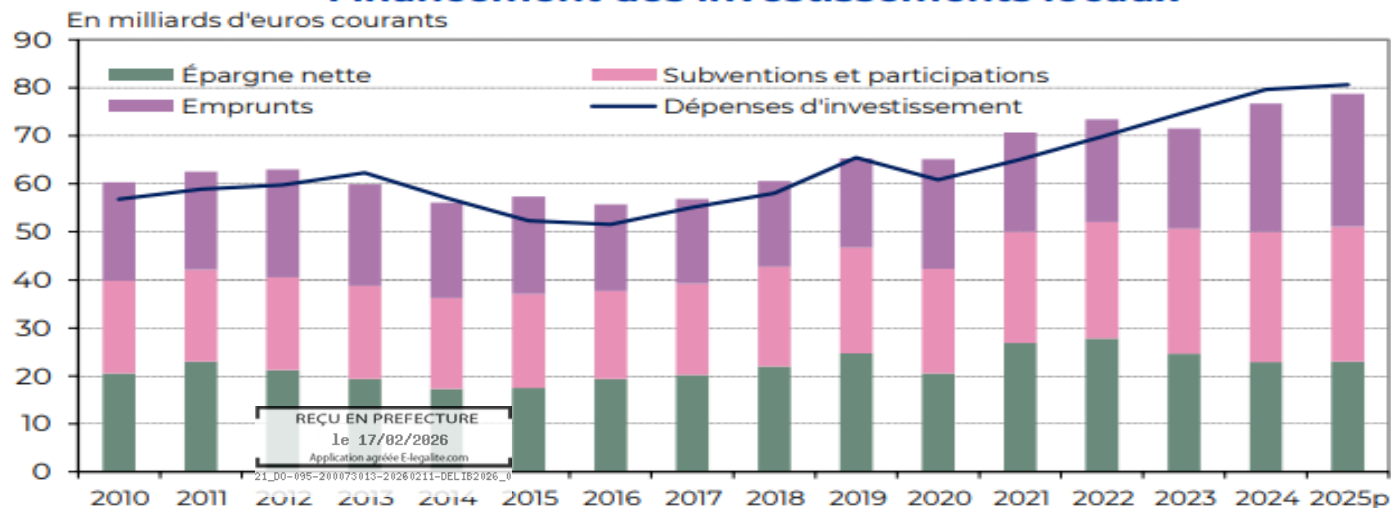
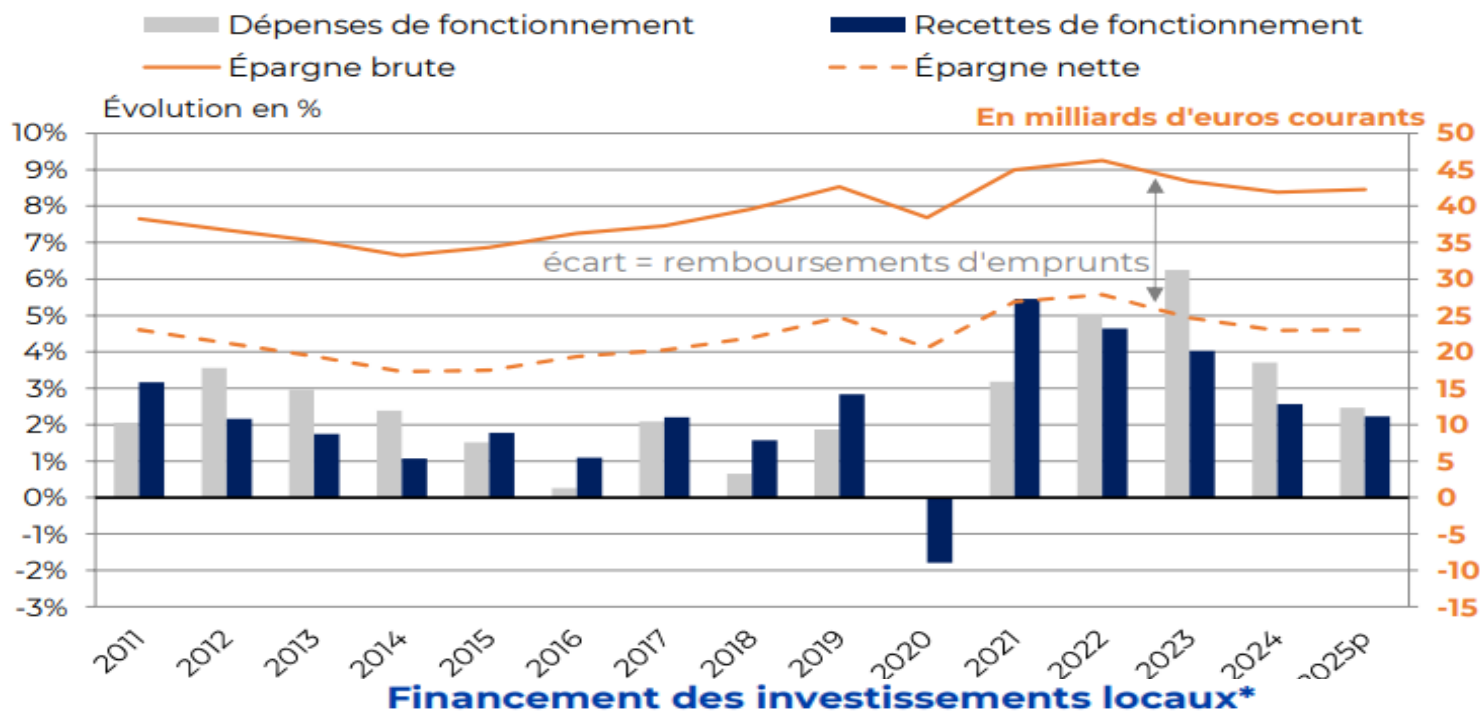
p : prévisions

(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

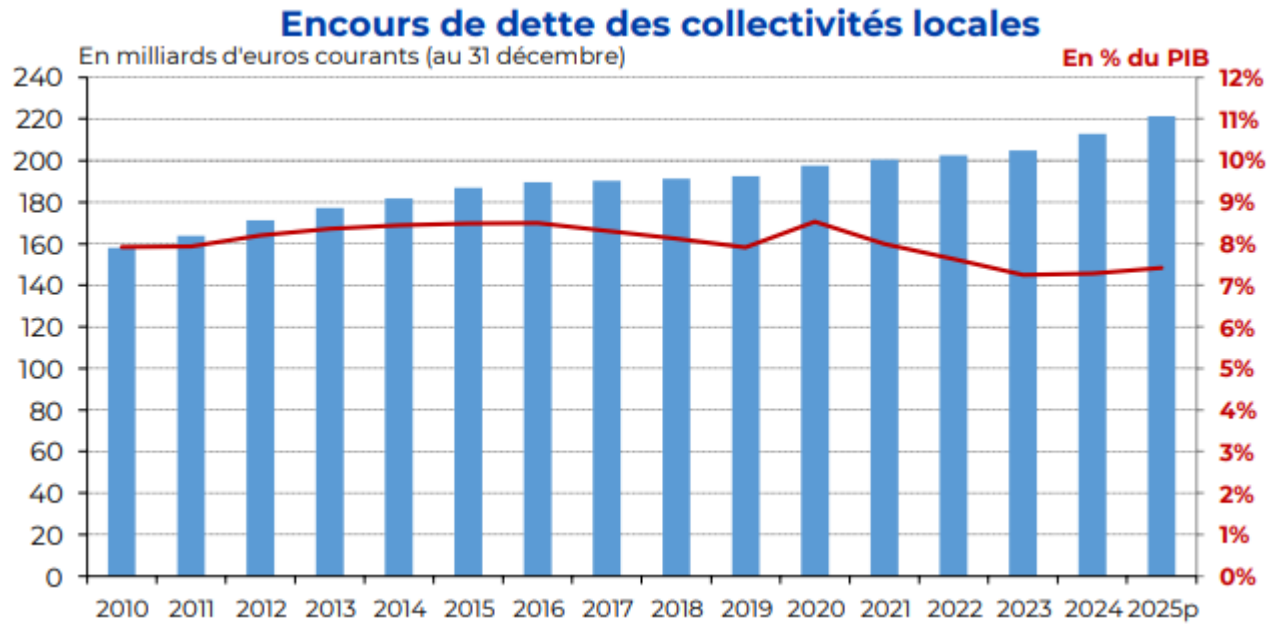
Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

3. CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



3. CONTEXTE ET FINANCES LOCALES



4. LA LOI DE FINANCES 2026

Chronologie des faits :

- 26/12/2025 : promulgation de la loi spéciale
- 30/12/2025 : promulgation du décret portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics
- 13/01/2026 : reprise de l'examen du PLF 2026 – séance publique du 13 au 23 janvier – deuxième lecture au Sénat à partir du 26 janvier
- 20/01/2026 : engagement de la responsabilité de l'Etat (art 49-3) sur la partie recette du PLF 2026 et le 23/01/2026 sur la partie dépense

Objectif : adoption mi février de la LFI 2026

L'article 47 de la constitution organise la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances.

Concernant plus particulièrement les collectivités, la loi spéciale permet :

- La perception des ressources de l'Etat ainsi que les impositions.

Chaque collectivité pourra continuer de percevoir les avances de fiscalité jusqu'à l'adoption du PLF 2026 sur la base de l'année 2025

- La perception par les collectivités des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (PSR et DGF).

Des ajustements pourront intervenir ultérieurement après le vote de la LFI 2026.

- Suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales

Aucune dépense nouvelle ne sera mise en œuvre : financement des projets d'investissement en cours de réalisation uniquement, dotations, subventions, appels à projets sont suspendus.

Le PLF 2026 confirme le recentrage du pilotage budgétaire local sous l'égide de l'État. Les dotations sont stabilisées, la péréquation renforcée, mais la dynamique fiscale s'amenuise. Les collectivités doivent composer avec un environnement marqué par :

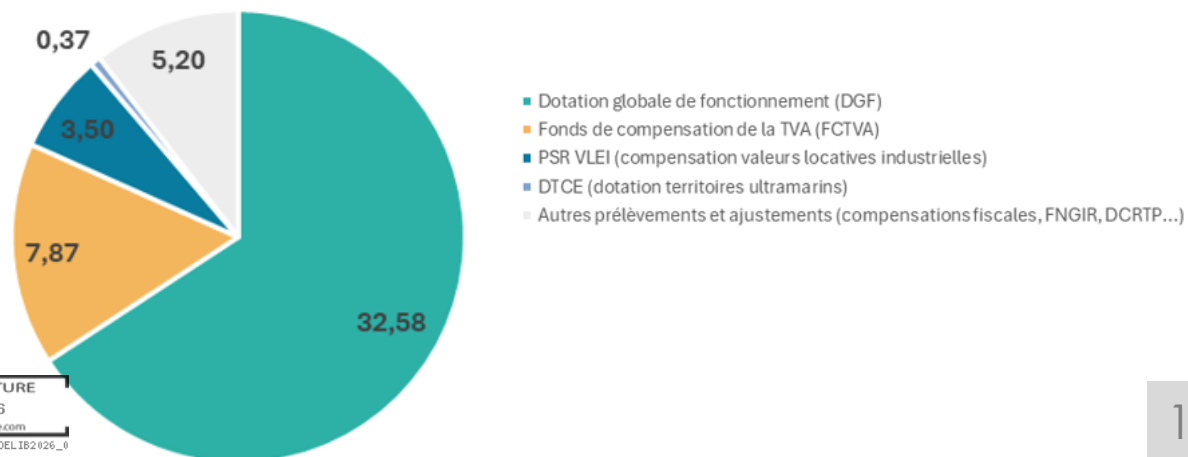
- La stabilité nominale mais rigidité réelle des recettes,
- La pression croissante sur les dépenses,
- Et la nécessité d'un pilotage budgétaire rigoureux pour préserver l'investissement

4. LA LOI DE FINANCES 2026

Concours financiers de l'Etat prévus pour 2026

Concours financiers de l'état		
Poste	Montant 2026 (Md €)	Part du total
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	32,58	66%
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,87	16%
PSR VLEI (compensation valeurs locatives industrielles)	3,50	7%
DTCE (dotation territoires ultramarins)	0,37	1%
Autres prélèvements et ajustements (compensations fiscales, FNGIR, DC RTP...)	5,20	10%
Total PSR au profit des collectivités	49,51	100%

Montant 2026 (Md €)



4. LA LOI DE FINANCES 2026

DGF 2026 (articles 31 et 72) augmente avec l'intégration de la fraction de TVA régionale de 5,172 Md€.

Répartition interne :

- Communes et les EPCI, il y a un renforcement de la péréquation verticale :

140 M€ pour la DSU

150 M€ pour la DSR

- Départements : + 10 M€

- Région : création d'une DGF régionale substituant la fraction de TVA supprimée.

Les dotations budgétaires :

Le FCTVA est modifié quand à ses modalités de reversement en N+1 en lieu et place d'un versement au trimestre => **année blanche pour les EPCI en 2026.**

Le renforcement du soutien aux événements climatiques.

Mécanismes de régulation

- Maintien des dispositifs d'aides énergétiques
- DILICO 2 : ce dispositif s'impose comme un levier coercitif de modération des dépenses, plaçant la performance de gestion au cœur du financement futur. Le dispositif DILICO 2 constitue la traduction, au niveau local, de la logique d'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement fixée par la loi n°2023-1195.

4. LA LOI DE FINANCES 2026

Le PLF 2026 confirme le recentrage du pilotage budgétaire local sous l'égide de l'État. Les dotations sont stabilisées, la péréquation renforcée, mais la dynamique fiscale s'amenuise. Les collectivités doivent composer avec un environnement marqué par :

- La stabilité nominale mais rigidité réelle des recettes,
- La pression croissante sur les dépenses,
- Et la nécessité d'un pilotage pluriannuel rigoureux pour préserver l'investissement

Chiffres clés :

- Déficit national : -4,7 % du PIB, contexte de sobriété budgétaire imposée.
- DGF (dotation globale de fonctionnement) stable (27,4 Md€) mais dynamique fiscale plafonnée.
- DILICO 2 : contribution locale à la consolidation. Elle est et de 740 M€ en 2026, dont 250 M€ pour les EPCI. Les communes en sont exonérées.
- Péréquation renforcée : DSU (dotation de solidarité urbaine) + 140 M€, DSR (dotation de solidarité rurale) + 150 M€, DSEC (dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques + 40 M€).
- Inflation maîtrisée (1,3 %), mais tensions persistantes sur les dépenses réelles
- Fond vert : + 200 M €.

Selon les estimations d'Intercommunalités de France, le Dilico 2 (article 76), la baisse de la DC RTP et la baisse de la compensation locaux industriels (article 31) représenteraient une **contribution de plus de 2 % des recettes de fonctionnement pour environ 320 intercommunalités et dépasseraient même les 4 % pour une cinquantaine d'entre-elles, y compris dans des territoires défavorisés**, sans compter les hausses de charges subies (CNRACL, TGAP).

4. LA LOI DE FINANCES 2026

Cinq points clés à retenir du PLF 2026

Un budget national placé sous le signe du redressement financier

Le PLF 2026 vise à ramener le déficit à $-4,7\%$ du PIB et à stabiliser la dette à $117,9\%$, tout en maintenant une croissance modérée de $+1\%$ et une inflation contenue à $+1,3\%$. Cette trajectoire se traduit par une pression accrue sur les dépenses locales et une maîtrise des transferts.

Des dotations stabilisées mais de moins en moins dynamiques

Les dotations restent stables en valeur, avec une hausse technique liée à la réintégration de la TVA régionale.

Un recentrage du FCTVA pour les intercommunalités

Le FCTVA est porté à $7,9$ Md€ (+213 M€). **Le remboursement redevient en N+1 pour les EPCI**, tandis qu'il reste immédiat pour les départements, les communes nouvelles, à N+1 pour les communes ayant bénéficié du plan de relance 2008 et à N+2, pour le régime de droit commun. Le dispositif s'ouvre aussi aux participations dans les concessions d'aménagement, afin de mieux soutenir les projets d'équipements publics.

Des mécanismes de solidarité consolidés mais contraints

La péréquation verticale progresse (+290 M€ pour les communes, +10 M€ pour les départements), et la DSEC est renforcée pour les événements climatiques. L'effort de solidarité interne est maintenu, mais sans hausse globale des concours ; les territoires se partagent une enveloppe fixe.

Un dispositif DILICO 2 moins coercitif que prévu

Reconduit à 740 M€, ce mécanisme conditionne le reversement à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement. Il crée un lien direct entre la discipline budgétaire locale et les ressources futures. Il s'agit d'un levier incitatif fort, mais **moins pénétrant** que prévu, pénalisant pour les territoires en tension.

4. LA LOI DE FINANCES 2026

L'actualité fiscale

- Fiscalité des déchets :
 - application d'un taux réduit de TVA à 5,5 % à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement. Ce dernier bénéficiait jusqu'à présent d'un taux intermédiaire de 10 %.
 - Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : progression des tarifs d'environ 10 % par an jusque 2030. Elle est désormais inscrite au code des impositions des biens et services.
 - création d'une taxe sur les emballages plastiques due par les éco-organismes.
- Révision des valeurs locatives :
 - prorogation d'un an du mécanisme de planchonnement,
 - création d'un dispositif de lissage sur 6 ans,
 - compensation intégrale intégrée aux PSR à compter de 2027
 - report de la révision des valeurs locatives d'habitation au 01/01/2027 pour les logements.
- Coefficient de revalorisation prévisionnel des valeurs locatives : + 0,8 % (contre 1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024 et 7,2 % en 2023)
- Réforme des valeurs locatives des établissements industriels : application d'un coefficient de minoration de 19,3 % sur la compensation versée aux EPCI et communes (*% plafonné à un impact de 2 % des RRF*) – actuellement 50 %
- Tarifs IFR : + 1,3 %
- Imposition forfaitaire sur les pylônes : révisable chaque année en fonction de la variation entre 2024 et 2025 de la TFPB constatée au niveau national. L'arrêté n'est pas publié à ce jour.

4. LA LOI DE FINANCES 2026

Divers :

- Cotisation CNRACL – part employeur : + 3 points
- CFU : obligation de compléter les annexes vertes sur 2 axes « impact du budget pour la transition écologique », depuis 2024 et « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles »
- Taxe d'Aménagement : valeur forfaitaire en île-de-France fixée à 1 011 €/m² et 892/m² € ailleurs
- Instauration d'une DGF aux régions au lieu d'une fraction de la TVA
- La prise en charge des cotisations sociales des apprentis du secteur public par leur employeur public à partir de 2026, en lieu et place de l'Etat

4. LA LOI DE FINANCES 2026

Enjeux prospectifs pour 2027-2028

La gouvernance budgétaire locale à l'épreuve de la recentralisation

Le PLF 2026 marque une tendance lourde de reprise en main de l'État sur les ressources locales. L'autonomie de financement se réduit, mais la visibilité s'améliore.

Les collectivités devront repenser leurs marges de manœuvre :

- diversification des ressources non fiscales (redevances, services publics industriels et commerciaux, subventions européennes),
- optimisation des charges via contrôle, mutualisation ou intercommunalité.

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Evolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement de la C3PF

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	721 466,09 €	832 404,92 €	-110 938,83 €	-13,33%
Charges de personnel (012)	1 714 054,83 €	1 658 027,05 €	56 027,78 €	3,38%
Atténuations de produits (014)	822 820,00 €	837 048,00 €	-14 228,00 €	-1,70%
Autres charges de gestion courante (65)	5 683 837,31 €	5 594 126,98 €	89 710,33 €	1,60%
Charges financières (66)	3 525,96 €	4 170,54 €	-644,58 €	-15,46%
Charges exceptionnelles (67)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Dotations aux provision (68)	33 080,41 €	-	33 080,41 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES	8 978 784,60 €	8 925 777,49 €	53 007,11 €	0,59%

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025



Carnelle
Pays de France
Communauté de Communes

Répartition des principales dépenses de fonctionnement en 2025

Les contrats d'entretien (caméras et voiries) constituent les principales dépenses des charges de fonctionnement courante, mais également l'entretien des voiries.

Compte	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
6156 - Maintenance	172 896,25	149 445,07	155 440,14
615231 - Entretien et réparations sur voiries	116 592,96	144 229,49	90 580,65
6288 - Autres services extérieurs	58 897,44	76 155,55	48 181,23
6283 - Frais de nettoyage des locaux	43 442,76	32 838,42	33 200,00
6262 - Frais de télécommunications	38 844,50	32 470,43	41 948,11
61521 - Entretien et réparations sur terrains	34 660,76	17 942,00	5 700,00
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	31 377,15	24 202,38	21 916,14
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	29 018,06	27 271,66	160,80
6236 - Catalogues et imprimés	21 404,59	22 410,75	2 065,20
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	20 489,32	22 598,55	23 907,69
6232 - Fêtes et cérémonies	18 728,20	4 106,07	1 449,09
61358 - Autres locations mobilières	14 253,31	18 572,10	12 828,74
611 - Contrats de prestations de services	11 745,63	35 222,90	39 644,19
6281 - Concours divers (cotisations...)	11 134,00	12 947,00	12 561,00
62875 - Remboursement de frais aux communes du GFP	10 187,08	8 449,55	0,00
6182 - Documentation générale et technique	9 108,10	9 151,05	5 417,29
6168 - Autres primes d'assurance	8 594,04	28 889,17	15 318,15
6251 - Voyages et déplacements	6 937,50	53,18	0,00
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	6 920,29	9 956,00	10 846,30
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	6 664,44	6 900,11	8 979,58
6234 - Réceptions	6 206,74	8 239,37	8 563,87
61221 - Crédit bail - matériel roulant	5 155,14	9 963,83	4 043,27
61551 - Entretien et réparation sur matériel roulant	4 931,99	9 472,97	5 553,74
6161 - Primes d'assurances multirisques	4 219,63	3 227,52	1 677,30
6184 - Versements à des organismes de formation	4 040,00	20 096,50	14 091,00
6064 - Fournitures non stockées - fournitures de bureau	3 902,05	2 882,35	6 816,09
6231 - Annonces et insertions	3 780,00	0,00	6 160,80
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	1 833,62	3 346,58	3 709,83
63512 - Taxes foncières	1 833,00	10 016,00	9 658,00
6261 - Frais d'affranchissement	1 807,19	2 597,95	2 346,02
615221 - Entretien et réparation sur bâtiments publics	1 683,12	22 412,16	151,20
60636 - Habillement et vêtements de travail	1 674,84	2 039,37	408,53

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

LA MASSE SALARIALE

Rétrospective 2025:

- **Vu les mouvements de personnel en 2025:**
 - Départs : instructeur urbanisme au 31/08/2025
 - Arrivées : renfort au service culturel avec des contrats de projet recrutés au 1^{er} juin (contrat de 20h/semaine) et 1^{er} octobre 2025 (contrat de 15h/semaine) + instructeur urbanisme au 1^{er} juillet 2025,
- **Vu l'évolution de la masse salariale au cours de l'année 2025 avec :**
 - ❖ Les déroulements de carrière (avancement échelons / avancement de grade/ Promotion interne),
 - ❖ Les rémunérations sur une année pleine pour les postes recrutés en 2024 (gestionnaire comptable + responsable d'exploitation et technique),
 - ❖ Le versement de la prime mobilité durable (200€ /agent/ an pour 3 agents soit 600€ au total),
 - ❖ La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) attribuée à certains agents, notamment au service culturel au titre de l'accueil du public depuis le mois d'octobre 2025,
 - ❖ Vu le recours à un stagiaire (environnement pendant 4 mois) et à 2 apprentis (service dév éco sur 8 mois de l'année + service communication sur toute l'année 2025),
- **Vu l'impact des décisions de l'Etat pour les collectivités territoriales :**
 - ❖ L'augmentation du SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2025, passant de 11,65€ à **11,88€**
 - ❖ Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse passant de 31,65% à **34,65%** pour les rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale.
 - ❖ Le plafond de rémunération de la Sécurité Sociale relevé de 1,6% par rapport à 2024, passant à 3 925 € par mois,
 - ❖ Le taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé à **9,88%** au lieu de 8,88%.
 - ❖ L'exonération des cotisations sociales : La limite d'exonération des cotisations sociales pour les apprentis est à **1,6%** du SMIC.

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Rétrospective du chapitre 012:

Au total, au 31/12/2025:

Un réalisé de **1 714 054,83 €** (pour un BP chap 012-2025 : **1 885 015 €**), soit une sous-consommation des crédits de l'ordre de **- 9,07 %**, (représentant un montant de **- 170 960,17 €**)

Un réalisé de 1 714 054,83 € (contre 1 658 027,05 € en 2024), soit une augmentation de 3,38 % (soit + **56 027,78 €**) par rapport au réalisé 2024.

- Avec un remboursement :
 - des salaires sur l'année 2025 (atténuations de charges sur 2025: contrat Relyens – 3 maternités sur 2025 + 2 accidents de travail + arrêts maladie ordinaire) de **50 430,39 €**.
- Avec un remboursement :
 - des 50 % de la valeur des Tickets Restaurants de **17 340 €**.

Les recettes attendues :

- pour le financement du poste de chef de projet PVD/CRTE, mutualisé à 50% avec la commune de Viarmes : **45 000 €/an** du FNADT et le reste à charge partagé à 50% entre la C3PF et la commune de Viarmes soit le versement de 10 720,93 € (contre 8 785,52 € en 2024) à la C3P,
- Via une part du Contrat d'objectif territorial (**COT**) et Contrat Territoire Lecture (CTL: **25k€**)

Les 3 congés maternités ainsi que les accidents de travail n'ont pas été remplacés en 2025.

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Rétrospective du chapitre 012:

Nature comptable	Total réalisé 2022	Total réalisé 2023	Total réalisé 2024	Total réalisé 2025	Evolution % 2024/2025
Budget principal-Chapitre 012	1 377 678,22 €	1 466 385,61 €	1 658 027,05 €	1 714 054,83 €	3,38%
64111 - Titulaires - Rémunération principale	431 966,20 €	521 261,80 €	637 373,87 €	623 061,09 €	-2,25%
64112 - SFT et Indemnité de résidence	10 146,05 €	14 839,29 €	17 460,69 €	17 617,60 €	0,90%
64113 - NBI	6 293,76 €	7 307,52 €	11 239,18 €	9 665,93 €	-14,00%
64118 - Titulaires - Autres indemnités	193 186,18 €	221 517,79 €	262 992,86 €	284 636,37 €	8,23%
64131 - Contractuels - Rémunérations	198 698,46 €	187 371,37 €	163 329,47 €	155 141,31 €	-5,01%
64132 SFT / IR NT			1 063,70 €	1 901,51 €	78,76%
64138 - Autres indemnités	86 311,26 €	81 585,77 €	69 616,83 €	76 295,87 €	9,59%
64168 - Autres emplois d'insertion	44 396,95 €	3 424,70 €	- €		
6417 - Rémunérations des apprentis	3 567,02 €	10 017,47 €	13 701,64 €	24 855,27 €	81,40%
Charges sociales, prévoyance et autres	403 112,34 €	419 059,90 €	481 248,81 €	520 879,88 €	8,24%
part indemnitaire tit	30,11%	28,96%	28,31%	30,44%	
part indemnitaire NT	30,28%	30,33%	29,75%	32,70%	

La rémunération indemnitaire correspond pour les agents titulaires à 30,44% (contre 28,31% en 2024) de leur rémunération totale. Elle s'élève à 32,70% (contre 29,75% en 2024) pour les agents non-titulaires.

A noter que les charges et coûts annexes pèsent comme suit :

- 2022 : 29,26 %
- 2023 : 28,58 %
- 2024 : 29,05 %
- 2025 : 30,39 %

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Les effectifs de la C3PF – 2025 :

Au 31 décembre 2025, la C3PF comptait ainsi un effectif de 28 agents et 2 apprenties :

Profil de rémunération (Effectif)	au 31/12/2025
Titulaire CNRACL	20
Contractuel indiciaire mensualisé	5
Emploi CAE	0
Apprenti	2
Contrat de projet	3
Totaux	30

Le temps de travail légal des 1607 heures est respecté.

Les avantages en nature

Il convient de mentionner, au titre des avantages en nature,

- que le Directeur Général des Services dispose d'un véhicule de fonction, conformément au statut des directeurs généraux des services,
- Le responsable technique et d'exploitation dispose d'un véhicule de service avec remisage à domicile,
- Les autres agents peuvent emprunter un véhicule de service pour les besoins de la collectivité, avec un remisage à domicile ponctuel,
- les tickets restaurant d'une valeur faciale de 8€ avec 50% de participation employeur ont été proposés à l'ensemble des agents,
- la participation employeur aux frais de santé et prévoyance s'élève à maximum 80 €/agent/mois pour ces 2 risques (16 600€)
- la C3PF adhère au CNAS (centre national d'action sociale) pour l'ensemble de ses agents (222€ x 30 agents = 6 660€) .

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Evolution des Recettes Réelles de Fonctionnement 2025

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 398 310,04 €	2 108 028,00 €	290 284,04 €	13,77%
Atténuations de charges (013)	67 770,39 €	19 703,44 €	48 066,95 €	243,95%
Produits des services (70)	10 800,93 €	19 605,52 €	-8 804,59 €	-44,91%
Impôts et taxes (73)	1 233 319,00 €	1 226 498,00 €	6 821,00 €	0,56%
Fiscalité locale (731)	7 120 595,00 €	6 899 978,00 €	220 617,00 €	3,20%
Dotations et participations (74)	1 219 038,14 €	1 187 612,73 €	31 425,41 €	2,65%
Autres produits de gestion courante (75)	280 629,95 €	266 927,27 €	13 702,68 €	5,13%
Produits spécifiques (77)	41 328,72 €	1 411,80 €	39 916,92 €	100,00%
TOTAL RECETTES REELLES	12 371 794,17 €	11 729 764,76 €	642 029,41 €	5,47%

Le résultat d'exécution 2025 de la section de fonctionnement est de **707 169,19 €** y compris opérations d'ordre.

Le résultat prévisionnel cumulé au 31/12/2025 de la section de fonctionnement est de **3 105 481,23 €**

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Les Budgets Annexes Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement 2025 BA GENDARMERIE

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	90 421,81 €	84 119,16 €	6 302,65 €	7,49%
Autres charges de gestion courante (65)	56 264,00 €	6 000,00 €	50 264,00 €	-
Charges financières (66)	43 058,44 €	53 874,62 €	-10 816,18 €	-20,08%
Charges exceptionnelles (67)	2 845,00 €	0,00 €	2 845,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	192 589,25 €	143 993,78 €	48 595,47 €	33,75%

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Résultat de fonctionnement reporté (002)	100 052,35 €	18 321,00 €	81 731,35 €	446,11%
Autres produits de gestion courante (75)	404 914,57 €	460 800,11 €	-55 885,54 €	-12,13%
Produits spécifiques (77)	2 845,00 €	0,00 €	2 845,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES	507 811,92 €	479 121,11 €	28 690,81 €	5,99%

A noter : le chapitre 75 comprend les loyers, la récupération des charges 2024 et la subvention d'équilibre du BP C3PF au BA.

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA MORANTIN

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	95 440,27 €	107 405,28 €	-11 965,01 €	-11,14%
Autres charges de gestion courante (65)	1 477,67 €	9 174,42 €	-7 696,75 €	-83,89%
Charges financières (66)	2 895,20 €	6 521,68 €	-3 626,48 €	-55,61%
Charges exceptionnelles (67)	75 000,00 €	77 534,47 €	-2 534,47 €	-3,27%
Dotations aux provisions (68)	55 060,60 €	20 000,00 €	35 060,60 €	175,30%
TOTAL DEPENSES REELLES	229 873,74 €	220 635,85 €	9 237,89 €	4,19%

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 038 192,04 €	895 490,00 €	142 702,04 €	15,94%
Produits des services (70)	412 730,17 €	388 778,17 €	23 952,00 €	6,16%
Autres produits de gestion courante (75)	91 002,71 €	91 296,15 €	-293,44 €	-0,32%
Produits exceptionnels (77 hors 775)	0,00 €	8,99 €	-8,99 €	-
TOTAL RECETTES REELLES	1 541 924,92 €	1 375 573,31 €	166 351,61 €	12,09%

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA TOURISME

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	7 314,48 €	19 064,81 €	-11 750,33 €	-61,63%
Atténuation de produits (014)	353 084,53 €	148 674,32 €	204 410,21 €	137,49%
Autres charges de gestion courante (65)	133 874,61 €	138 808,00 €	-4 933,39 €	-3,55%
Charges exceptionnelles (67)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES	494 273,62 €	306 547,13 €	187 726,49 €	61,24%

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Résultat de fonctionnement reporté (002)	129 122,81 €	102 851,00 €	26 271,81 €	25,54%
Fiscalité locale (731)	527 545,21 €	373 479,86 €	154 065,35 €	41,25%
Dotations et participations (74)	73,25 €	73,25 €	0,00 €	-
Autres produits de gestion courante (75)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL RECETTES REELLES	656 741,27 €	476 404,11 €	180 337,16 €	37,85%

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA PA DE L ORME

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	26 929,62 €	50 184,21 €	-23 254,59 €	-46,34%
Autres charges de gestion courante (65)	186 850,01 €	285 765,24 €	-98 915,23 €	-34,61%
Charges financières (66)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Charges spécifiques (67)	0,00 €	75,00 €	-75,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	213 779,63 €	336 024,45 €	-122 244,82 €	-36,38%

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Résultat de fonctionnement reporté (002)	372 471,27 €	171 728,00 €	200 743,27 €	116,90%
Produits et services du domaines et ventes diverses (70)	283 360,00 €	0,00 €	283 360,00 €	-
Autres produits de gestion courante (75)	4 625,21 €	0,00 €	4 625,21 €	-
TOTAL RECETTES REELLES	660 456,48 €	171 728,00 €	488 728,48 €	284,59%

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA TIERS LIEU

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	22 705,00 €	7 993,32 €	14 711,68 €	184,05%
Autres charges de gestion courante (65)	0,69 €	0,00 €	0,69 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES	22 705,69 €	7 993,32 €	14 712,37 €	184,06%

	CFU 2025	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Résultat de fonctionnement reporté (002)	694 630,41 €	702 623,00 €	-7 992,59 €	-1,14%
Autres produits de gestion courante (75)	0,00 €	0,73 €	-0,73 €	-100,00%
Produits spécifiques (77)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL RECETTES REELLES	694 630,41 €	702 623,73 €	-7 993,32 €	-1,14%

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Subventions allouées aux partenaires extérieurs en 2025 :

- 370 000 euros : subvention d'équilibre au CIAS dont 20 000 euros pour le SIPEAF et 23 388,52 € pour la mission locale Cœur Val d'Oise
- 186 850 euros : subvention d'équilibre au BA de la Gendarmerie
- 1 750 euros : subvention aux bibliothèques associatives de Chaumontel et de Belloy-en-France
- 3 000 euros : subvention à la création de spectacle Association « Dans tous les sens »
- 15 000 euros : subvention à la Fondation Royaumont pour la gratuité d'accès aux habitants de la C3PF
- 11 170 euros : office national des forêts
- 1 743 euros : au CEEVO dans le cadre de sa compétence « développement économique »
- 3 435,60 euros : Département dans le cadre de la rénovation de l'habitat

Subventions allouées aux partenaires extérieurs en 2025 par le BA Tourisme :

- 123 566,61 euros : Office de Tourisme Communautaire
- 8 000 euros : subvention à l'association Anim Asnières dans le cadre des Médiévales
- 1000 euros : subvention à l'association St Martin Histoire Patrimoine Territoire => non versé en 2025 mais provisionnée

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Evolution des Dépenses Réelles d'Investissement 2025 – BP C3PF

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions d'investissement (13)				153 738,10	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (20)	14 550,36	34 537,98	57 916,80	85 479,23	1 128,00	3 996,00
Subventions d'Équipement versées (204)	31 000,00	313 266,66		145 720,00	20 000,00	600,00
Immobilisations corporelles (21)	1 464 296,70	514 754,35	870 204,87	950 030,88	540 246,15	1 108 719,86
Immobilisations en cours (23)	1 267 440,10	1 407 555,01	759 856,11	110 257,64	85 410,00	120 936,59
Autres immobilisations financières (27)					209 989,69	0,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	2 777 287,16	2 270 114,00	1 687 977,78	1 445 225,85	856 773,84	1 234 252,45
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	50 000,00	50 000,00	83 333,32	83 333,32	83 333,32	83 333,32
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	50 000,00	50 000,00	83 333,32	83 333,32	83 333,32	83 333,32
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 827 287,16	2 320 114,00	1 771 311,10	1 528 559,17	940 107,16	1 317 585,77

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Répartition des principales dépenses d'équipement / Investissement en 2025

OPERATIONS	Mandaté 2025
Vidéo protection	658 148,32 €
Divers travaux de voiries	302 424,20 €
Aire d'accueil des gens du voyage	142 321,71 €
Domaine de la Motte	58 756,87 €
Renouvellement matériel pour les conseils communautaires	15 045,11 €
Divers matériels informatiques	7 863,97 €
Divers mobiliers et matériels pour les bibliothèques	7 701,14 €

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Evolution des Recettes Réelles d'Investissement 2025

	CA 2020	CA 2021	CA 20222	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions investissement (13+21+23)	298 175,54 €	435 629,24 €	1 662 027,60 €	813 867,91 €	305 113,73 €	311 035,48 €
Immobilisations corporelles (21)			2 218,80 €			
Autres immobilisations financières (27)					14 471,14 €	14 176,57 €
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)		500 000,00 €				
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	298 175,54 €	935 629,24 €	1 664 246,40 €	813 867,91 €	319 584,87 €	325 212,05 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	208 602,16 €	559 864,61 €	242 296,49 €	180 334,04 €	93 362,88 €	158 039,29 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	1 549 297,50 €	507 648,05 €	490 173,80 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisations (024)						
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	1 757 899,66 €	1 067 512,66 €	732 470,29 €	180 334,04 €	93 362,88 €	458 039,29 €
TOTAL RECETTES REELLES :	2 056 075,20 €	2 003 141,90 €	2 396 716,69 €	994 201,95 €	412 947,75 €	783 251,34 €

Le résultat d'exécution 2025 de la section d'investissement est de – **246 806,09 €** dont opérations d'ordre.

Le résultat prévisionnel cumulé au 31/12/2025 de la section d'investissement est de **256 570,14 €**

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Les Budgets Annexes Dépenses / Recettes Réelles d'Investissement 2025

BA GENDARMERIE

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Immobilisations incorporelles (20)	0,00	0,00	0,00	2 650,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (21)	3 190,00	10 264,00	5 620,44	21 054,60	4 630,00	0,00
Immobilisations en cours (23)	3 832,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	7 022,59	10 264,00	5 620,44	23 704,60	4 630,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	239 522,59	242 764,00	238 120,44	256 204,60	237 130,00	232 500,00

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions investissement (13+21+23)	0,00 €	2 506,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	0,00 €	2 506,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €	0,00 €	157 045,83 €	226 164,01 €	249 823,00 €	228 798,50 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	0,00 €	0,00 €	157 045,83 €	226 164,01 €	249 823,00 €	228 798,50 €
TOTAL RECETTES REELLES :	0,00 €	2 506,28 €	157 045,83 €	226 164,01 €	249 823,00 €	228 798,50 €

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA MORANTIN

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Immobilisations incorporelles (20)	0,00		6 600,00	17 500,00	9 588,08	0,00
Immobilisations corporelles (21)	42 097,62	70 231,98	2 018,50	0,00	0,00	25 113,10
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	42 097,62	70 231,98	8 618,50	17 500,00	9 588,08	25 113,10
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	85 528,09	88 657,72	103 512,69	98 088,01	98 750,59	102 364,03
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	85 528,09	88 657,72	103 512,69	98 088,01	98 750,59	102 364,03
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	127 625,71	158 889,70	112 131,19	115 588,01	108 338,67	127 477,13

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions investissement (13+21+23)	0,00 €	50 537,30 €	0,00 €	0,00 €	981,50 €	0,00 €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	0,00 €	50 537,30 €	0,00 €	0,00 €	981,50 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	53 436,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 561,00 €	189 393,31 €
Dépôt et cautionnement (16)	0,00 €	3 208,32 €	35 854,59 €	2 279,57 €	1 861,91 €	9 836,67 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	53 436,96 €	3 208,32 €	35 854,59 €	2 279,57 €	9 422,91 €	199 229,98 €
TOTAL RECETTES REELLES :	53 436,96 €	53 745,62 €	35 854,59 €	2 279,57 €	10 404,41 €	199 229,98 €

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA TOURISME

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Immobilisations incorporelles (20)	0,00	4 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (21)	0,00	0,00	0,00	0,00	35 526,30	128 387,18
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	0,00	4 428,00	0,00	0,00	35 526,30	128 387,18
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	4 428,00	0,00	0,00	35 526,30	128 387,18

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions investissement (13+21+23)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 453,50 €	0,00 €	49 953,36 €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 453,50 €	0,00 €	49 953,36 €
Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	4 428,00 €	0,00 €	0,00 €	61 830,64 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	0,00 €	0,00 €	4 428,00 €	0,00 €	0,00 €	61 830,64 €
TOTAL RECETTES REELLES :	0,00 €	0,00 €	4 428,00 €	27 453,50 €	0,00 €	111 784,00 €

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA PA DE L ORME

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Immobilisations corporelles (21)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (23)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	500 000,00	500 000,00	500 000,00	125 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	500 000,00	500 000,00	500 000,00	125 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	500 000,00	500 000,00	500 000,00	125 000,00	0,00	0,00

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions investissement (13+21+23)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €	315 525,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunt et dettes (16)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	209 989,69 €	0,00 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	0,00 €	315 525,36 €	0,00 €	0,00 €	209 989,69 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES :	0,00 €	315 525,36 €	0,00 €	0,00 €	209 989,69 €	0,00 €

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

BA TIERS LIEU

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Immobilisations incorporelles (20)	3 560,00	4 250,00	0,00
Immobilisations corporelles (21)	739 860,00	91 119,93	0,00
Immobilisations en cours (23)	13 990,00	91 499,00	241738,42
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	757 410,00	186 868,93	241 738,42
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449)	0,00	0,00	0
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	757 410,00	186 868,93	241 738,42

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions investissement (13+21+23)	0,00 €	0,00 €	422 784,03
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	0,00 €	0,00 €	422 784,03 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €	796 658,00 €	0,00
Emprunt et dettes (16)	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	0,00 €	796 658,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES :	0,00 €	796 658,00 €	422 784,03 €

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

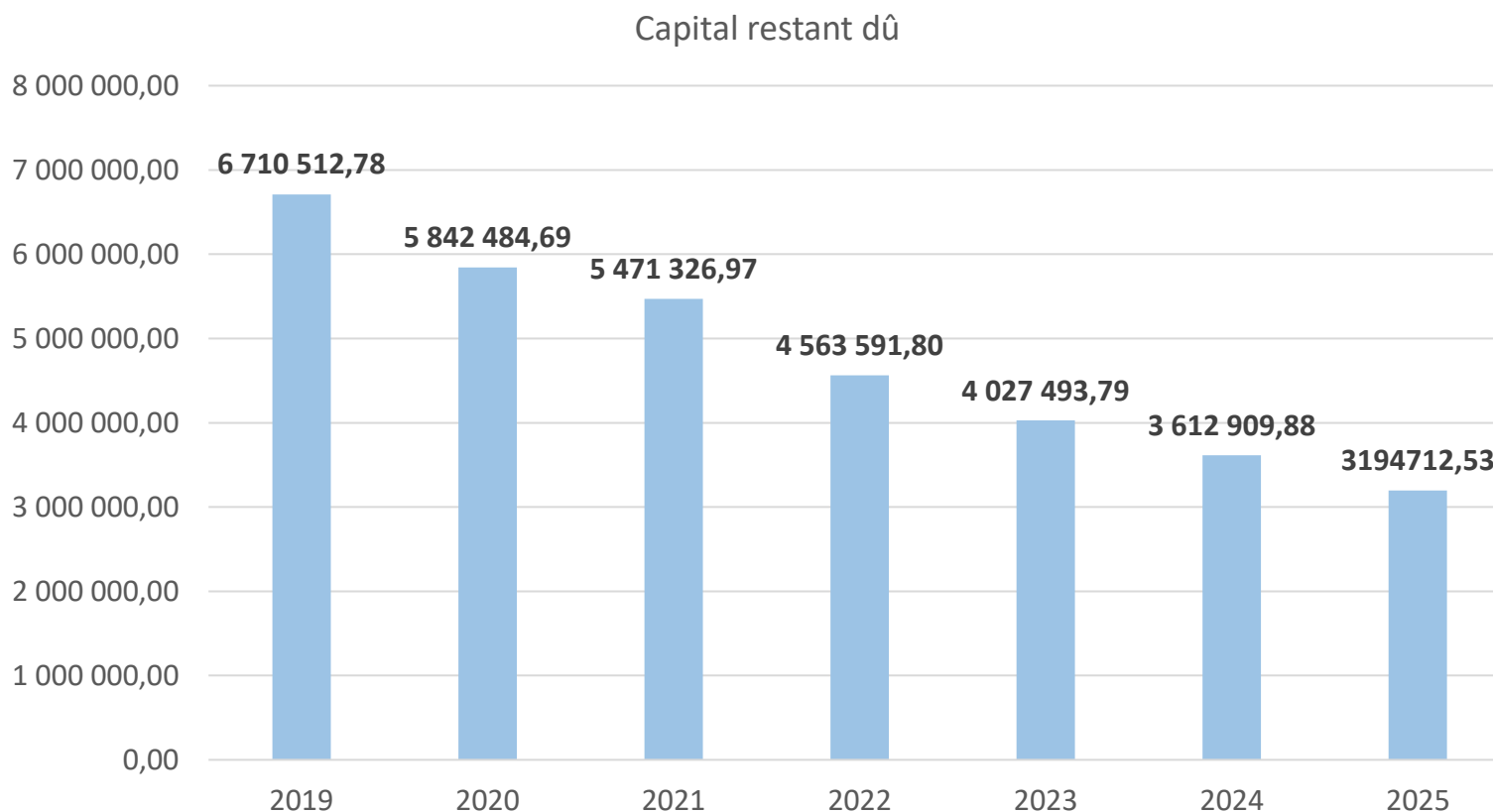
Subventions notifiées en 2025

OPERATIONS	Montant HT
Modernisation et extension du système de vidéo protection - tranches 4.2 et 4.3 - REGION	190 412,00 €
Modernisation et extension du système de vidéo protection - tranches 4.2 et 4.3 - DEPARTEMENT	334 096,32 €
Modernisation et extension du système de vidéo protection - tranche 5 - DETR 2025	28 997,50 €
Lutte contre les dépôts sauvages - installation de barrières agricoles - REGION	49 350,00 €
Lutte contre les dépôts sauvages - installation de barrières agricoles - DEPARTEMENT	20 727,00 €
Réhabilitation chemin de Maffliers à Villaine Sous Bois + Infrastructures vélos - DSIL 2025	16 730,04 €
Mise en place d'arceaux vélo + bornes de gonflage et signalétique associée - ADEME	14 700,50 €
Etude AAGV - MOUS - ETAT	49 125,00 €
Terrains familiaux locatifs AAGV - BOP 135 - ETAT	210 000,00 €
Fond vert PCAET - Géothermie au Tiers Lieu	250 000,00 €
TOTAL	1 164 138,36 €

REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2026
Application agréée E-legalite.com
21_00-095-200073013-20260211-DEL162026_0

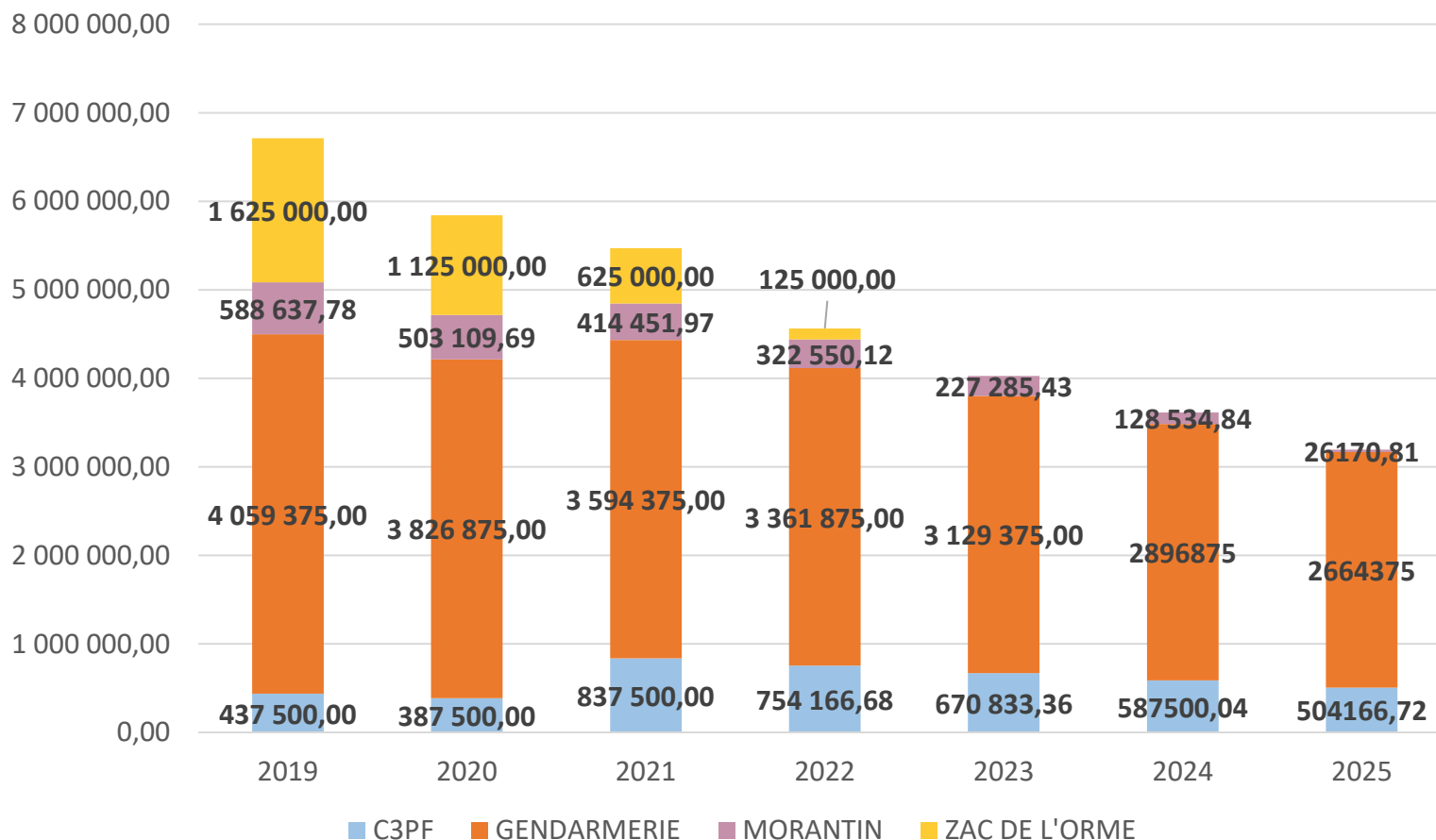
5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Etat de la dette – capital restant dû au 31/12/N consolidé



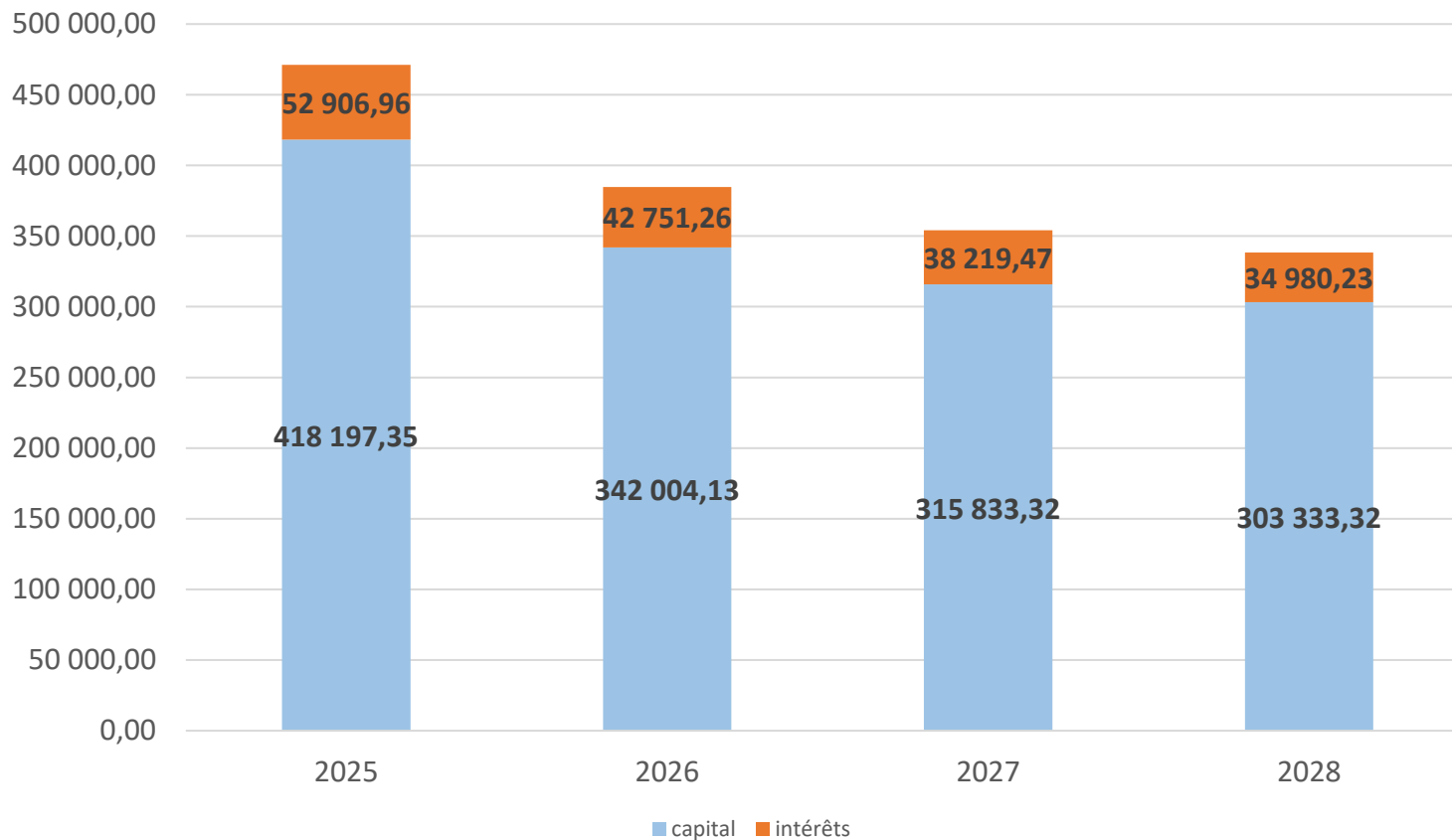
5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Etat de la dette – capital restant dû au 31/12/N par budget



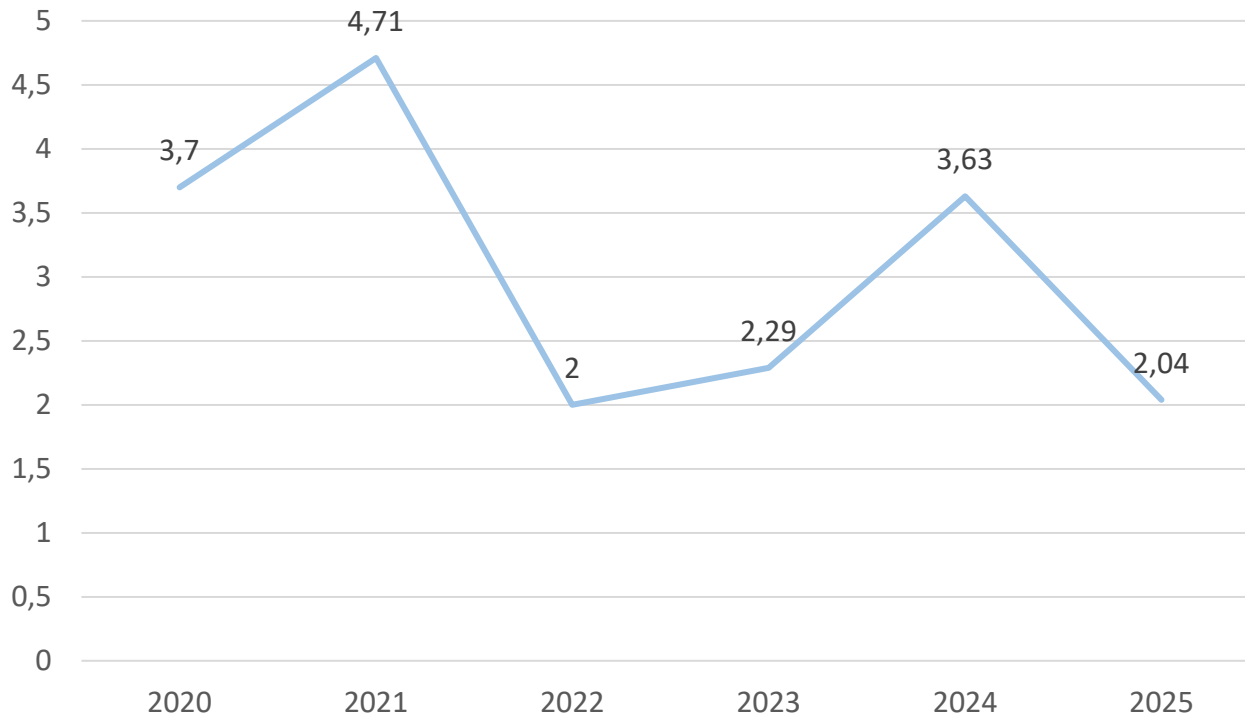
5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Echéancier prévisionnel de la dette consolidée



5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Durée de vie résiduelle du stock d'emprunt consolidé en années



Capacité de désendettement : En cours de la dette / Epargne brute

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

L'évolution de la capacité d'autofinancement brut consolidé

Le calcul de l'autofinancement est consolidé et se fait sur l'ensemble des budgets (principal + budgets annexes)

L'autofinancement de la C3PF correspond à son niveau d'épargne soit la CAF Brute (RRF-DRF)

L'épargne dégagée ces 5 dernières années ainsi que le prévisionnel pour 2025 est comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 581 K €	1 161 K €	2 285 K €	1 757 K €	995 K €	1 568 K €

La CAF est à différencier du résultat de l'exercice. Elle ne comprend que les recettes et dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations d'ordre.

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Les résultats d'exécution 2025 (recettes moins dépenses, y compris opérations d'ordres) et cumulés au 31/12/2025 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes sont les suivants :

BUDGETS ANNEXES	RESULTAT 2025	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025
FONCTIONNEMENT		
C3PF	707 169,19 €	3 105 481,23
GENDARMERIE	210 889,82 €	310 942,17 €
MORANTIN	120 348,87 €	1 158 540,91 €
TOURISME	23 283,02 €	152 405,83 €
ZAC DE L'ORME	-35 420,78 €	337 050,49 €
TIERS LIEU	-22 705,69 €	671 924,72 €
	1 003 564,43 €	5 736 345,35 €
INVESTISSEMENT		
C3PF	-246 806,09 €	256 570,14 €
GENDARMERIE	579,00 €	-224 344,50 €
MORANTIN	225 263,12 €	46 849,81 €
TOURISME	-6 541,36 €	-10 186,16 €
ZAC DE L'ORME	109 626,36 €	209 989,69 €
TIERS LIEU	181 045,61 €	33 424,68 €
	263 166,64 €	312 303,66 €

Le résultat cumulé du budget de la C3PF retrouve son niveau au moment de la fusion entre les deux intercommunalités (Pays-de-France et Carnelle) qui était de **2 709 955,00 €**.

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE

Quelques ratios de solvabilité financière de la C3PF, de ses budgets annexes et consolidés

Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

Taux d'endettement : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.

Dépenses de personnel : ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelque soit la population de la collectivité.

Ratios de niveau

Dépenses par habitant : ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Il peut donner un aperçu du niveau de service public offert à la population, mais ne reflète ni l'efficacité, ni l'efficience des services publics.

Recettes par habitant : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il indique la richesse relative de la collectivité et permet de le comparer au niveau des dépenses.

Produit fiscal par habitant : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il éclaire sur la richesse fiscale de la collectivité.

Effort d'équipement par habitant : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Compte tenu de son objet, il doit être observé sur une longue période au minimum trois à cinq ans. Il éclaire sur les flux d'investissement récents et doit être complété par le stock d'équipement existant au sein de la collectivité.

Dette par habitant : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Ce ratio est peu significatif car il ne reflète pas la marge de manœuvre financière de la collectivité. On lui préfère le ratio dette/épargne brute

5. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : RÉTROSPECTIVE 2025

Ratios issus des CFU 2025

	C3PF	GENDARMERIE	MORANTIN	PAE ORME	TOURISME	TIERS LIEU	CONSOLIDE
Dépenses par habitant	264,49	5,67	6,53	6,30	14,56	0,67	294,71
Recettes par habitant	293,8	12,01	14,84	8,48	15,54	0,00	343,37
Produit fiscal par habitant	209,76	0,00	0,00	0,00	15,54	0,00	225,30
Effort d'équipement par habitant	36,34	0,00	0,74	0,00	3,78	7,12	48,00
Dette par habitant	17,31	78,49	0,77	0,00	0,00	0,00	94,11
Dépenses de personnel	19,09%	/	/	/	/	/	19,09 %
Taux d'épargne brut	9,97%	52,77%	54,37%	25,77%	6,32%	0%	13,45%
Taux d'endettement	5,89%	723,77%	5,19%	0%	0%	0%	27,41%

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement – année 2026

- Compte tenu de l'inflation, les bases fiscales évoluent de 0,8 % soit :
 - En 2025 : bases prévisionnelles : 65 680 700 € - bases réelles : 65 528 414 €
 - En 2026 : 66 050 000 €

NB : les bases sont données à titre indicatif, l'évolution étant différentes sur les locaux commerciaux

- Maintien des taux votés en 2025 pour 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe Habitation Résidences Secondaires				2,09%	2,09%	2,09%	2,09%
Taxe Foncier Bâti	1,96%	2,64%	3,21%	3,21%	3,21%	3,21%	3,21%
Taux Foncier non Bâti	11,52%	15,51%	18,88%	18,88%	18,88%	18,88%	18,88%
Cotisation Foncière des Entreprises	2,37%	3,19%	3,88%	3,88%	3,88%	3,88%	3,88%
Cotisation Foncière des Entreprises de Zone (FPZ)	20,81%	20,81%	20,81%	20,81%	20,81%	20,81%	20,81%

Pas d'augmentation de la fiscalité additionnelle pour la 5^{ème} année consécutive.

NB : l'augmentation des bases ne signifie pas l'augmentation linéaire des produits des impositions directes, compte tenu des mouvements pouvant exister (exonération, fermeture entreprise ...)

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE

FOCUS FISCALITE

	RECETTES		DEPENSES	
	réalisé 2025	previsionnel 2026	réalisé 2025	previsionnel 2026
impôts directs locaux	2 245 579,00	2 250 000,00		
rôles supplémentaires	19 941,00	10 000,00		
TEOM	4 481 731,00	4 510 000,00	4 437 000,04	4 510 000,00
GEMAPI	360 348,00	350 000,00	380 152,47	381 100,00
Compensation TFPB et TH	1 147 501,00	1 147 500,00		
Compensation CVAE	82 540,00	82 500,00		
Autres fractions de TVA	3 278,00	0,00		
Autres taxes transports	12 996,00	0,00		
TOTAL	8 353 914,00	8 350 000,00	4 817 152,51	4 891 100,00

A noter : l'Etat a fait des dégrèvements sur la GEMAPI à hauteur de 11 162 €. Le delta total entre dépenses et recettes est de 19 804,47 €.

Le versement d'autres fractions de TVA et taxes transports (fraction de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance art 100 LF 2024) est une nouveauté 2025.

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Perspectives du chap 012 de la C3PF sur 2026

Le chap 012 devrait s'élever à **1,970M€** en 2026 (contre 1,885 M€ BP voté pour 2025, soit + 85 000 €, représentant une hausse de **4,51 %** par rapport au budget 2025 (+ 85 K€) et une hausse de 14,93% entre le budget prévisionnel 2026 sur le réalisé 2025, soit + 256 K€.

Cette augmentation s'explique en particulier par :

- Le déroulement de carrière des agents (avancement échelons / avancement de grade/ promotion interne),
- Une année pleine pour les recrutements réalisés en 2025 (instructeur urbanisme, recruté au 1^{er} juillet 2025 / contrats de projets de 20 h au 1^{er} juin 2026 et de 15 h au 1^{er} octobre 2025 au service culturel),
- Les créations de poste 2026 (agent technique après un accident de travail de l'un des agents, poste de responsable des marchés publics/subventions)
- La continuité du recours à l'apprentissage pour les services communication et développement économique et nouvellement pour le service environnement,
- La nécessité de recruter des stagiaires (a minima 2 sur 2025) issus d'école ou avec un domicile situé en Ile-de-France, pour des périodes de minimum 2 mois, chacun, pour répondre aux exigences de la Région, en matière d'octroi de subvention,
- Le recours aux services du CIG Grande Couronne, en vue d'assurer le lancement et suivi des marchés publics sur 2026 (a minima 10 marchés publics ayant un seuil supérieur à 90k€ HT seront à lancer en 2026),
- L'impact des Suppléments Familiaux de traitement (SFT) sur 2026, vu les maternités 2025/2026 (3 au total),

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Perspectives du chap 012 de la C3PF sur 2026

Les décisions de l'Etat impactant le chap 012 des collectivités territoriales :

- Une augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 (+1,18%, correspondant à 1 823,03€ brut au lieu de 1 801,80 € en 2025),
- La revalorisation du plafond mensuel de la Sécurité sociale, qui passe de 3 925 € à 4 005 €,
- L'évolution des taux de cotisations sociales, avec une hausse des contributions employeur et agent pour les régimes CNRACL et IRCANTEC (tranches A et B), ainsi que pour la cotisation vieillesse déplafonnée du régime général - la hausse de 3 points/an des cotisations CNRACL - Le taux de contribution employeurs à compter du 1er janvier 2026 est de **37,65 %**, jusqu'à atteindre **43,65 %** en 2028.
- Les remboursements de frais liés aux déplacements (dans le cadre de frais de déplacement, de repas et de hébergement)

L'impact des frais annexes du chap 012 :

- Un taux d'assurance statutaire (société Relyens) appliqué sur la masse salariale de 6,06% pour les titulaires et de 0,95% pour les contractuels,
- Une réévaluation du montant des visites médicales (115 € en 2025 à 160 € pour 2026) avec une adhésion avec un nouvel organisme de médecine du travail, suite à la résiliation anticipée de la société Prévlink/Amétif au 31/12/2025.

Par conséquent, le montant estimé du chap 012 s'élève à **1 305 857 € de masse salariale et à 664 158 € de charges et frais annexes, (les charges et frais annexes représentent 33,71% du chap 012)**

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Perspectives de la masse salariale sur 2026

Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Evolution des dépenses de personnel:

Nature comptable	Total réalisé 2022	Total réalisé 2023	Total réalisé 2024	Total réalisé 2025	Prévisions 2026	Evolution % 2025/2026
Budget principal-Chapitre 012	1 377 678,22 €	1 466 385,61 €	1 658 027,05 €	1 714 054,83 €	1 970 015,27 €	14,93%
64111 - Titulaires - Rémunération principale	431 966,20 €	521 261,80 €	637 373,87 €	623 061,09 €	596 444,11 €	-4,27%
64112 - SFT et Indemnité de résidence	10 146,05 €	14 839,29 €	17 460,69 €	17 617,60 €	18 568,28 €	5,40%
64113 - NBI	6 293,76 €	7 307,52 €	11 239,18 €	9 665,93 €	12 520,31 €	29,53%
64118 - Titulaires - Autres indemnités	193 186,18 €	221 517,79 €	262 992,86 €	284 636,37 €	293 987,11 €	3,29%
64131 - Contractuels - Rémunérations	198 698,46 €	187 371,37 €	163 329,47 €	155 141,31 €	252 970,99 €	63,06%
64132 SFT / IR NT			1 063,70 €	1 901,51 €	7 511,28 €	295,02%
64138 - Autres indemnités	86 311,26 €	81 585,77 €	69 616,83 €	76 295,87 €	97 609,85 €	27,94%
64168 - Autres emplois d'insertion	44 396,95 €	3 424,70 €	- €			
6417 - Rémunérations des apprentis	3 567,02 €	10 017,47 €	13 701,64 €	24 855,27 €	26 244,36 €	5,59%
Charges sociales, prévoyance et autres	403 112,34 €	419 059,90 €	481 248,81 €	520 879,88 €	664 158,98 €	27,51%
part indemnitaire tit	30,11%	28,96%	28,31%	30,44%	31,90%	
part indemnitaire NT	30,28%	30,33%	29,75%	32,70%	27,26%	

L'effectif de la Communauté de Communes serait de 32 agents,

Les recettes attendues:

En parallèle, la C3PF compte sur les subventions :

- dans son avant-dernière année de conventionnement, pour le financement du poste de chef de projet PVD/CRTE, mutualisé à 50% avec la commune de Viarmes : **45 000 €/an du FNADT** et le reste à charge partagé à 50% entre la C3PF et la commune de Viarmes.
- La participation COT sur la part salaire d'agents intervenant dans ce cadre (chargée environnement, agents de la communication...)
- Le versement d'une subvention de l'ordre de **25k€** dans le cadre du dispositif CTL (culture)
- Atténuation de charges (maternité, absence / tickets restaurants (**20 K€**))

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Le temps de travail légal des 1607 heures est respecté.

Les avantages en nature sur 2026

Il convient de mentionner, au titre des avantages en nature :

- que le Directeur Général des Services dispose d'un véhicule de fonction, conformément au statut des directeurs généraux des services,
- Le responsable technique et d'exploitation dispose d'un véhicule de service avec remisage à domicile,
- Les autres agents peuvent emprunter un véhicule de service pour les besoins de la collectivité, avec un remisage à domicile ponctuel,
- les tickets restaurant d'une valeur faciale de 8€ avec 50% de participation employeur ont été proposés à l'ensemble des agents,
- la participation employeur aux frais santé et prévoyance s'élève à maximum 80 €/agent pour ces 2 risques,
- la C3PF adhère au CNAS (centre national d'action sociale) pour l'ensemble de ses agents.

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement du budget C3PF – année 2026 (comparatif de budget à budget)

► Evolution des recettes :

- Produits des services (70) : 17,1 K € (+ 1,78 %)
- Impôts et Taxes (73) + Fiscalité locale (731) : 8 229 K € (+ 2,9 %)
- Dotations et Participations (74) : 1 054 K € (+ 3,3 %)

► Evolution des dépenses : comparaison de budget à budget

- Charges à caractère Général (011) : 1 002 K € (- 1,5 %)
- Atténuation de produits (014) : 901 K € (- 2,7 %)
- Charges de Personnel (012) : 1 970 K € (+ 4,51 %)
- Charges des Gestion Courante (65) : 5 929 k € (+ 1,99 %) inclus une subvention d'équilibre au CIAS (390 K€ dont 23 k€ mission locale)
- Charges financières (66) : 2,6 K € (- 39 %)

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement du budget C3PF – année 2026 (comparatif de budget à réalisé)

► Evolution des recettes :

- Produits des services (70) : 17,1 K € (+ 58 % - réalisé : 10 800 €)
- Impôts et Taxes (73) + Fiscalité locale (731) : 8 229 K € (- 1,51 % - réalisé : 8 353 914 €)
- Dotations et Participations (74) : 1 054 K € (- 15,65 % - réalisé : 1 219 038 €)

► Evolution des dépenses :

- Charges à caractère Général (011) : 1 002 K € (+38 % - réalisé : 721 466,09€)
- Atténuation de produits (014) : 901 K € (+ 9,5 % - réalisé : 822 820 €)
- Charges de Personnel (012) : 1 970 K € (+ 14,93 % - réalisé : 1 714 055 €)
- Charges des Gestion Courante (65) : 5 929 k € (+ 4,31 % - réalisé : 5 683 837 €)
- Charges financières (66) : 2,6 K € (- 35 % - réalisé : 3 526 €)

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement du **BA GENDARMERIE** – année 2026

► **Evolution des recettes :**

- Autres Produits de Gestion Courante (75) : 200 K € – loyers gendarmerie (180 K €) et remboursement de charges (20 K €)
- Baux d’habitation: pas de révision de loyers jusqu’en 2027

► **Evolution des dépenses :**

- charges à caractère général (011) : 142 K € (- 5,5 %)
- charges financières (66) : 42 K € (- 15,6 %) – un emprunt est indexé sur l’euribor 3 mois qui est en baisse en 2025

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement du **BA MORANTIN**—
année 2026

► **Evolution des recettes :**

- Produits des services (70) : 341 K € (- 8,5 %) – locaux Z3DLAB et HORIZON à relouer. En cas de vente de Morantin Wash, les loyers sont en diminution
- Autres Produits de Gestion Courante (75) : 45 K € (même montant que BA 2025) – montant des charges à revoir à la baisse

► **Evolution des dépenses :**

- charges à caractère général (011) : 171,6 K € (-3,7 %)
- charges financières (66) : 143 € dernière annuité au 25/02/2026
- Provisions (68) : 50 K € (même montant que BA 2025) provision à faire si contentieux à venir

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement du **BA TOURISME** –
année 2026

► Evolution des recettes :

- Fiscalité locale (731) : 160 K €

► Evolution des dépenses :

- charges à caractère général (011) : 41,7 K € (+ 4,25 %)
- Atténuations de produits (014) : Néant
- charges de gestion courantes (65) : 136,5 K € (- 0,7 %) dont 125 K € : subvention OTC

Point d'attention : le recouvrement de la fiscalité de la Taxe de Séjour diffère à compter du 1er janvier 2026. Les hébergeurs se doivent de payer directement la TS au SGC, sans attendre l'émission d'un titre qui viendra en régularisation.

Le SGC se charge de faire le dispatch de la TS entre la C3PF, le Département (10 %), la Région (15 %) et Ile de France Mobilité (200 %). Ce qui explique une baisse des recettes mais également des dépenses moindres.

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement du **PA DE L'ORME** – année 2026

► Evolution des recettes :

- Produits des services (70) : en attente du retour TRI OR

► Evolution des dépenses :

- charges à caractère général (011) : 77 K € (+ 70%) entretien courant des parties communes pour 6 mois et taxes foncières – assistance juridique 2 contentieux en cours – aménagement de circulation – sécurisation de 3 bornes incendie

Le budget ZAC doit être clôturé au 1^{er} semestre 2026 dans la mesure où il n'y a plus de lots à vendre (hormis Tri-Or en cours) et plus d'aménagement. Les charges ont été indiqué pour 6 mois. Le budget principal devra reprendre les charges afférentes.

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement du **TIERS LIEU** – année 2026

► Evolution des recettes :

- pas de recettes prévues dans l'attente de la location des locaux

► Evolution des dépenses :

- charges à caractère général (011) : 60 K € – frais divers à venir, honoraires ...

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires en investissement – année 2026

OBJET	MONTANT DEPENSES 2026	MONTANT SUBVENTIONS			RESTE A CHARGE C3PF	DISPOSITIFS
		ETAT	REGION	DEPARTEMENT		
Domaine de la Motte aménagement paysager et des tours	1 089 000,00	271 000,00	162 000,00	209 000,00	447 000,00	Solde plan de relance et contrat de ruralité Contrat d'Aménagement Rural (CAR)
Programme pluriannuel de voiries	249 000,00				249 000,00	Dossier à déposer
Aire des Services Techniques	414 200,00		50 000,00	96 000,00	268 200,00	CAR
Réhabilitation des chemins ruraux, sentier piétons et chaussidoux	110 000,00	16 700,00		12 500,00	80 800,00	DSIL 2025
Vidéo Protection	496 000,00	124 000,00	190 000,00	334 000,00	-152 000,00	DETR 2024 et 2025, y compris sur travaux déjà réalisés en 2025
AAGV	250 000,00	259 000,00			-9 000,00	MOUS et BOP 135
Equipements divers services (informatique, bibliothèque, mobilier, matériel conseil...)	64 500,00				64 500,00	
Aménagement véhicule du CIAS	25 000,00	1 000,00			24 000,00	banque des territoires
Acquisition panneaux de signalisation vélo, chemin ruraux et stations de réparations	25 000,00	14 000,00			11 000,00	ADEME
TOTAL		85 700,00	402 000,00	651 500,00	983 500,00	

REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2026
Application Informatique Financière
21_00-095-200075013-20260211-DEL162026_0

6. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE : PROSPECTIVE 2026

Les perspectives et orientations budgétaires en investissement – année 2026

OBJET	MONTANT DEPENSES 2026	MONTANT SUBVENTIONS			RESTE A CHARGE C3PF	DISPOSITIFS
		ETAT	REGION	DEPARTEMENT		
BA MORANTIN - Travaux de ravalement extérieur	220 000,00				220 000,00	
BA GENDARMERIE - Travaux toiture terrasse	250 000,00				150 000,00	
BA TIERS LIEU - Parking	895 000,00		293 000,00	154 000,00	448 000,00	CAR
BA TIERS LIEU - Bâtiment	2 500 000,00	1 165 500,00	0,00	3 450 000,00	-2 115 500,00	DSIL 2021 - 2023 et 2024 - Fond vert PCAET
TOTAL	3 765 000,00	1 165 500,00	293 000,00	3 604 000,00	-1 297 500,00	

Nota :

Les montants estimés mentionnés dans le tableau ci-dessus ne portent que sur les dépenses à inscrire aux différents budgets pour l'exercice 2026.

Concernant BA Morantin, les travaux de ravalement sont phasés sur 3 ans.

Statut de l'élu local : loi 2025-1249 du 22/12/2025

- Doublement du congé électif (20 jours pour un salarié candidat à une élection locale)
- Revalorisation des indemnités des maires et adjoints des communes de moins de 20 000 habitants (10% pour les moins de 1 000 habitants, 8 % pour les moins de 3 500 habitants, 6 % pour les moins de 10 000 habitants, 4 % pour les moins de 20 000 habitants)
- Dotation particulière de l'élu élargie aux communes de moins de 10 000 habitants (moins de 3 500 à ce jour)
- Généralisation de la protection fonctionnelle
- Suppression du conflit d'intérêt public – public
- Réécriture du délit de prise illégale d'intérêt, remboursement de certains frais liés à l'exercice du mandat (*pour les EPCI remboursement de frais pour la participation aux réunions des conseils, bureaux, commissions ou lors de la représentation de l'établissement lorsqu'elles ont lieu en dehors de la commune qu'ils représentent*), extension du congé de formation (de 18 à 24 jours par mandat), conciliation du mandat avec une vie professionnelle, fin de mandat...

OBJECTIF => favoriser l'engagement, faciliter l'exercice du mandat, accompagner la sortie du mandat.

LISTE DES ANNEXES

- annexe 1: schéma de mutualisation 2025

- À vos questions?



Merci

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21_D0-095-200073013-20260211-DEL162026_0